

L'ÉCHEC DE LA COP30 À RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES URGENTS

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 29 NOVEMBRE 2025

Au terme de la COP30, qui s'est achevée samedi 22 novembre 2025 à Belém, au Brésil, la LDH (Ligue des droits de l'Homme) se joint à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) – voir ici sa [déclaration](#) – pour saluer :

- l'adoption d'un **mécanisme d'action pour la transition juste**, afin de placer les droits humains et la justice sociale au cœur de la transition écologique ;
- une **reconnaissance des droits renforcée dans les textes adoptés** – y compris la nécessité pour les voies de transition de promouvoir et respecter les droits sociaux et le droit du travail, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones (dont le consentement libre, préalable et éclairé, les droits fonciers), les droits des personnes les plus vulnérables et marginalisées, le droit à la participation des communautés et personnes particulièrement affectées, l'égalité de genre ;
- la **première mention des défenseures et défenseurs des droits** dans un texte de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans le Plan d'action genre.

Le mécanisme pour la transition juste était l'une des demandes formulées d'une part dans la [note de plaidoyer](#) établie pour la COP par la FIDH avec plusieurs de ses membres dont la LDH, d'autre part dans la [lettre ouverte](#) adressée au gouvernement français et aux négociatrices et négociateurs de la COP, appelant à la concrétisation d'une transition juste, cosignée par la LDH.

Bien que notables, ces acquis sont toutefois loin de faire de la COP 30 une réussite, en **l'absence notamment de mention de la sortie des énergies fossiles** dans les textes adoptés. Cette question et celle de la lutte contre la déforestation figurent dans des feuilles de route volontaires en dehors de ceux-ci, annoncées par la présidence de la COP lors de la conférence plénière de clôture et dont la portée est incertaine. La LDH relaie en outre le [constat d'une insuffisance criante d'ambitions et d'apport de financements](#), notamment s'agissant de l'Union européenne et d'autres pays développés. De nombreuses déclarations de pays du Sud durant la COP ont rappelé à quel point l'absence de financements adéquats, et plus largement de moyens de mise en œuvre, entrave gravement leurs capacités à mener les politiques nécessaires pour faire face aux changements climatiques, alors qu'ils en sont à la fois les plus affectés et les moins responsables.

Par son déroulement et ses résultats, la COP 30 a montré de nouveau la **nécessité d'une réforme urgente et en profondeur du fonctionnement des négociations climatiques**, face à l'absence de transparence des échanges, la présence massive de lobbyistes du secteur des énergies fossiles – présents cette fois encore dans la [délégation française](#) – et un espace réduit pour la société civile, pointé dans une [déclaration](#) de



plusieurs rapporteures spéciales et rapporteurs spéciaux des Nations unies. En particulier, **les menaces contre la liberté de manifestation, les droits des peuples autochtones ou encore la sécurité des défenseuses et défenseurs des droits pour les COP à venir** ont été dénoncées dans cette [lettre ouverte](#) au secrétaire exécutif de la CCNUCC, dont la LDH est co-signataire, faisant suite à un courrier alarmant que celui-ci avait adressé au Brésil en tant que pays hôte.

Sur tous ces points, la France n'a pas fait preuve d'exemplarité, en dépit des recommandations de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNCDH) dans son avis du 13 février 2025 sur la diplomatie environnementale. L'intégrité et la légitimité des négociations s'en trouvent affectées.

« *En l'absence de volonté politique suffisante et de réforme de la gouvernance, la COP a échoué à répondre à la nécessité d'une sortie sans délai des énergies fossiles et de politiques climatiques ambitieuses et financées, conditions d'une transition juste. Les Etats doivent sans plus attendre respecter leurs obligations clairement énoncées par [l'avis consultatif de la Cour internationale de justice \(CIJ\) du 23 juillet 2025](#)* », a déclaré **Nathalie Tehio, présidente de la LDH.**

COMMUNIQUÉ

